



# NOTE DE PRESENTATION

## BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la Commune.

### BUDGET PRINCIPAL

#### Section de fonctionnement :

**Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 1 002 800.00 €.**

- **Dépenses**

**Les dépenses de fonctionnement augmentent de 26.86 % par rapport à celles de 2019. Cette évolution est essentiellement due à la mise en place de la cuisine centrale fournissant les repas au foyer logement. Les crédits de fournitures d'alimentation passent de 38 000 € à 110 000 €.**

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- 011 Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances ...).
- 012 Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 65 Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
- 66 Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de ligne de trésorerie ...).
- 67 Les charges exceptionnelles.
- Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées ...)

Chapitre	BP 2020
011 Charges à caractère général	280 330.00.00€
012 Charges de personnel	426 200.00€
65 Autres charges de gestion courante	114 500.00€
66 Charges financières	28 000.00€
68 Dotations amortissements	24 220.00€
014 Atténuation de produits	24 550.00€
023 Virement investissement	105 000.00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 800.00 €</b>

- **Recettes**

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en huit catégories principales

- 70 Produits services (Redevances périscolaires, redevances location ...) **Augmentation des redevances service Périscolaire en 2020 : 180 000 € au lieu de 36 000 € en 2019**
- 73 Les produits issus de la fiscalité directe locale (TFB, TFNB, TAFNB, CFE, nets des reversements...)
- 74 Dotations et participations de l'État
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles ...)
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels (produits des cessions ...)
- 013 Atténuation de charges (Indemnité Agence Postale, Remboursement rémunération personnelle
- Recettes d'ordre

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
70 Produits services	201 700.00 €
73 Impôts et taxes	414 000.00 €
74 Les dotations et participations de l'État	291 800.00 €
75 Les produits courants	10 000.00 €
013 Atténuations de charges	34 668.18€
002 Excédent reporté	49 131.82 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 800.00 €</b>

**Dotations financières de l'Etat :**

Au niveau budgétaire, stabilité des dotations. Légère augmentation de la dotation forfaitaire liée à la démographie.

**Fiscalité :**

Augmentation de 1 % des taux d'imposition, comme en 2019, les bases ont été réévaluées par le Parlement de 0.9 % pour 2020.

<b>TAUX</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	13.18 %	13.31 %	13.44 %	13.57 %	/
<b>Foncier bâti</b>	20.96 %	21.17 %	21.38 %	21.59 %	21.81 %
<b>Foncier non bâti</b>	92.79 %	93.71 %	94.65 %	95.60 %	96.56 %

**Section d'investissement :**

- **Dépenses : 809 890.00 €**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
16 Op. financières Emprunt + caution	117 520.00 €
21 Immobilisations corporelles	50 070.00 €
23 Immobilisations en cours	642 300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>809 890.00 €</b>

**Les principaux investissements 2020 sont les suivants :**  
**(R à R : 553 670.00 + propositions nouvelles : 255 300.00)**

Matériel	50 070.00 €
Voirie	59 400.00 €
Ecole	8 100.00 €
Cité des Aînés – Maison Commune	456 800.00 €
Eclairage Public	66 100.00 €
Tour du golf	26 400.00 €
Micro crèche	20 000.00 €

- **Recettes : 1609 890.00 €**

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>
001 Solde excédent inv.	79 726.64 €
13 Subventions	374 840.00 €
16 Emprunts + caution	851 000.00 €
10 Dotations diverses	86 000.00 €
1068 Excédent fonctionnement capitalisé	49 103.36 €
280 Amortissements	24 220.00 €
021 Prélèvement	105 000.00 €
024 Cessions immo.	40 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 609 890.00 €</b>

**Cette section est excédentaire de 800 000 € liée au prêt à court terme (2 ans) contracté afin de financer les travaux d'investissement du centre commercial et de la maison commune en attente des subventions notifiées et non encore versées pour un montant de 733 000 €. Voir tableau ci-joint**

## La Dette

<b>DETTE (au 1<sup>er</sup> janvier)</b>	<b>Capital origine</b>	<b>Capital restant dû</b>	<b>Capital annuité</b>	<b>Intérêts annuité</b>	<b>Total annuité</b>
<b>2020</b>	1 794 113.61	1 175 835.00	116 319.56	21 163.57	137 483.13

L'encours de la dette est stable avec un recours maîtrisé à l'emprunt, pour se situer à 951 € / habitant en 2019. Il est inférieur de 9.36 % à la moyenne départementale.

- **Ratio d'endettement**

Ce taux est de 13.71 %. Il correspond au montant de l'annuité de la dette (intérêts + capital) / recettes de fonctionnement.

Le seuil d'alerte est fixé à 20 %.

C'est un indicateur de la bonne santé financière de la commune.